



BILAN DE LA CONCERTATION

SCHÉMA DIRECTEUR DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2021-2030

Un schéma directeur déchets est un plan stratégique de plusieurs années qui définit les orientations et actions à mener sur la réduction, la collecte et le traitement des déchets.

Après concertation des citoyens et des Maires, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a réalisé une synthèse des grandes tendances d'expression et des sujets principaux, outil d'aide à la réflexion des services et des élus métropolitains, pour alimenter le nouveau Schéma Directeur Déchets Ménagers et Assimilés (**SDDMA**) adopté en conseil le **23 avril 2021**.

La production d'un bilan de la concertation est un engagement de la MEL dans sa Charte de la participation citoyenne : il s'agit de mettre en perspective les réponses apportées par la MEL à travers les choix politiques et techniques effectués, au regard des propositions citoyennes recueillies.

OBJET DE LA CONCERTATION

Une concertation pour co-construire le SDDMA 2021-2030.

La MEL assure le service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour les 95 communes de la métropole, administrations, commerces et ses entreprises. Elle prend en charge :

- la prévention afin de réduire la production de déchets à la source ;
- la collecte, c'est-à-dire le ramassage des déchets ;
- leur traitement, comme le recyclage, la valorisation maximale en gaz, électricité ou chaleur.

LES MODALITÉS ET LES ÉTAPES DE LA CONCERTATION

Une concertation numérique sur la plateforme de participation citoyenne :

<https://participation.lillemetropole.fr/processes/dechets>

À destination des citoyens, de février à avril et de juin à juillet 2019

-un questionnaire pour comprendre la vision citoyenne de la gestion des déchets par la MEL,
-un espace pour déposer des contributions libres,
-un espace pour alimenter un module de débats et explorer de nouveaux modes de faire.

Auprès des Maires, d'octobre à décembre 2020 et en février 2021

-un questionnaire sur la qualité du service existant, leurs idées sur les évolutions et les axes d'amélioration à envisager,

-une consultation sur le mode de collecte majoritaire du verre.

CHIFFRES CLÉS

654 contributions :

- 491 réponses aux questionnaires
- 163 contributions libres/débats

LE SDDMA

Le conseil métropolitain a adopté le **23 avril 2021 son SDDMA 2021-2030**.

Porté par la MEL, ce schéma a été imaginé en concertation avec les citoyens, les acteurs locaux, les élus métropolitains et les maires, autour de l'idée que le déchet est une ressource qui doit être valorisée.

Le SDDMA repose autour de 4 grands axes :

I. 1^{ère} orientation stratégique : JETER MOINS

Les grandes actions

- Renforcer la place de la prévention dans la politique déchets de la MEL, notamment à travers l'élaboration du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en cohérence avec les objectifs du SDDMA.
- Favoriser et accompagner les projets structurants portés par les acteurs du territoire.
- Mettre en place, en concertation avec les communes volontaires, des expérimentations et innovations.
- Soutenir et accompagner les communes volontaires, souhaitant s'engager dans la prévention des déchets et notamment dans une démarche « zéro déchet ».
- Positionner la MEL comme éco-exemplaire en matière de prévention des déchets.
- Accompagner les habitants pour développer le compostage individuel et partagé.
- Offrir une solution logistique aux acteurs du réemploi à travers la création d'une plateforme du réemploi et de la réparation.
- Créer un ou plusieurs lieux accueillants autour de la prévention et du réemploi.

II. 2^{ème} orientation stratégique : TRIER PLUS ET MIEUX

Les grandes actions

- Mettre en place des Points d'Apports Volontaires (PAV) avec les communes qui le souhaitent.
- Remplacer les PAV existants, si nécessaire, par des bornes plus récentes.
- Mettre en œuvre la collecte de tous les déchets d'emballages plastiques avec des consignes de tri et un code couleur associé et unique sur tout le territoire de la MEL.
- Favoriser la lutte contre le gaspillage alimentaire et améliorer le tri et la valorisation des bio déchets.
- Identifier, dans une logique d'économie circulaire, les acteurs économiques de la MEL en capacité de réutiliser ou recycler les matières secondaires issues des déchèteries et des centres de tri métropolitains.
- Améliorer l'accès aux déchèteries en dotant le territoire de plus de déchèteries et en repensant leur fonctionnement notamment pour accueillir de nouveaux flux de déchets.

- Maintenir le service des déchèteries mobiles.
- Améliorer les délais proposés aux habitants dans le cadre de la collecte des encombrants sur rendez-vous.
- Mieux faire connaître l'offre de collecte proposée aux professionnels.
- Moderniser et simplifier la gestion des contrats commerçants en lien avec le seuil réglementaire de 1 100 litres par semaine.

III. 3^{ème} orientation stratégique : AMÉLIORER LE SERVICE AUX HABITANTS DANS UN ESPACE PUBLIC DE QUALITÉ

Les grandes actions

- Harmoniser les consignes de tri et les codes couleurs associés sur le territoire.
- Mettre en place un règlement de collecte qui permette de mieux piloter les prestataires.
- Accompagner les habitants et les communes par une stratégie de communication globale et innovante, par de la sensibilisation et de la formation.
- Mener une étude d'opportunité sur l'intérêt d'expérimenter une tarification incitative (expérimentations d'autres métropoles françaises et collectivités voisines), et la capacité d'adaptation du dispositif aux spécificités de notre territoire.
- Repenser l'articulation entre les prestations de propreté et de déchets, en analysant les possibilités de mutualisation de ces prestations.
- Pérenniser le conseil du déchet.
- Associer de façon permanente les usagers du service public de gestion des déchets.
- Intégrer la Gestion de la Relation Usager (GRU) dans le fonctionnement du service déchets, la démarche qualité engagée et obtenir la certification ISO 9001. Automatiser le traitement des informations de la GRU.
- Rendre plus lisibles les services offerts par la MEL dans la gestion des déchets verts et mise à disposition gratuite de compost en déchèteries fixes et mobiles.
- Offrir un accompagnement et une ingénierie pour une meilleure gestion des déchets, sur les compétences communales et métropolitaines telles que les gens du voyage, les parcs d'activités, la voirie, les marchés de plein air...

IV. 4^{ème} orientation stratégique : MODERNISER LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les grandes actions

- Sécuriser le fonctionnement de la production de chaleur du Centre de Valorisation Énergétique (CVE)
- Moderniser les deux centres de tri dans le cadre de la sortie du verre des recyclables et de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique.
- Moderniser la plateforme de compostage du Centre de Valorisation Organique (CVO)
- Étudier l'opportunité de développer des partenariats avec des collectivités, afin d'échanger des déchets et les traiter dans une recherche d'optimisation environnementale, économique et technique des installations de traitement de la MEL.

SYNTHESE DES PROPOSITIONS CITOYENNES ET RÉPONSES DE LA MEL

>> MISE EN PERSPECTIVE DES RÉPONSES DE LA MEL APPORTÉES DANS LA DÉLIBÉRATION DU SDDMA DU 23 AVRIL 2021 AU REGARD DE L'ANALYSE DE VOS CONTRIBUTIONS.

VOUS NOUS AVEZ DIT... CONTRIBUTIONS DES CITOYENS ET DES COMMUNES	LA RÉPONSE DE LA MEL ACTIONS DU SDDMA : « JETER MOINS »
<ul style="list-style-type: none"> -Amplifier le nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec l'objectif national de -15% de DMA. -Promouvoir la consommation d'eau du robinet et l'usage de gourde pour limiter les bouteilles plastique. -Prévenir, informer sur le devenir des déchets. -Renforcer le soutien aux porteurs de projet sur la réduction des déchets. -Inciter et développer le vrac. 	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer la place de la prévention dans la politique déchets de la MEL, notamment à travers l'élaboration du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en cohérence avec les objectifs du SDDMA.
<ul style="list-style-type: none"> -Créer un groupe de travail avec la MEL et les communes pour réfléchir aux actions réalisables à expérimenter. -Créer un catalogue d'expériences et des bonnes pratiques. -S'investir dans les actions initiées par la Mel et continuer à «éco responsabiliser» les habitants -Favoriser la consigne et l'usage du verre, substitut au plastique. 	<ul style="list-style-type: none"> -En 2019, mise en place d'un réseau MEL et communes lié à la prévention. -Dans le cadre de la révision de son PLPDMA, la MEL mène des réflexions sur la consigne pour réemploi.
<ul style="list-style-type: none"> -Promouvoir le zéro déchet. -Développer l'accompagnement à la clean'up day par des challenges de quartier et mobiliser le réseau zéro déchet pour inspirer les communes. Mener une action « mégots ». 	<ul style="list-style-type: none"> -Soutenir et accompagner les communes volontaires, souhaitant s'engager dans la prévention des déchets et notamment dans une démarche « zéro déchet ».
<ul style="list-style-type: none"> -Réduire les déchets dans les locaux des institutions publiques pour l'exemplarité. 	<ul style="list-style-type: none"> -Dans le cadre de la révision de son PLPDMA, la MEL travaille à l'élaboration d'une stratégie éco-exemplaire, à destination de ses équipements et des communes, afin de les accompagner dans la réduction des déchets produits et sur les bons gestes de tri, le cas échéant.
<ul style="list-style-type: none"> -Développer le compostage individuel et collectif (bio-seau, offre de composteur). -Accompagner au changement. 	<ul style="list-style-type: none"> -Depuis 2019, la MEL mène des actions sur ces sujets : expérimentation du compostage individuel via 7 000 composteurs offerts et déploiement de composteur collectif (appel à candidature annuel). -Accompagner les habitants pour développer le compostage individuel et partagé.
<ul style="list-style-type: none"> -Valoriser les déchets via la 2^{ème} vie des objets. -Développer le réemploi, la réparation, la seconde vie des biens matériels. 	<ul style="list-style-type: none"> -Dans le cadre de la révision de son PLPDMA, la MEL et en cohérence avec les objectifs du SDDMA, la MEL mène des réflexions sur cette thématique. -Créer un ou plusieurs lieux accueillants autour de la prévention et du réemploi. -Dans ses déchèteries, la MEL favorise et incite les usagers au réemploi, grâce aux espaces dédiés.

VOUS NOUS AVEZ DIT... CONTRIBUTIONS DES CITOYENS ET DES COMMUNES	LA RÉPONSE DE LA MEL ACTIONS DU SDDMA : « TRIER PLUS ET MIEUX »
-Développer les points d'apport volontaire (PAV).	-Mettre en place des PAV avec les communes qui se sont positionnées.
-Prévoir des PAV plus modernes, en particulier pour le verre (bruyant).	-Remplacer les PAV existants, si nécessaire, par des bornes plus récentes.
-Impulser une démarche de tri plus claire sur le plastique.	-Mettre en œuvre la collecte de tous les déchets d'emballages plastiques avec des consignes de tri et un code couleur associé et unique sur tout le territoire de la MEL.
-Développer la valorisation des déchets dans les cantines et les restaurants, et lutter contre le gaspillage dans les lieux de restauration collective.	-Favoriser la lutte contre le gaspillage alimentaire et améliorer le tri et la valorisation des bio déchets.
-Développer le nombre de déchèteries, faciliter leurs accès, augmenter le volume de déchets. -Proposer le prêt de véhicules pour les gros volumes et aussi pour les personnes non dotées et les PMR. -En déchèterie, permettre la distinction du recyclable à valoriser et du non-recyclable, pour sensibiliser les citoyens. -Collecte mensuelle des encombrants et amélioration/simplification des délais de rendez-vous.	-Améliorer l'accès aux déchèteries en dotant le territoire de plus de déchèteries et en repensant leur fonctionnement notamment pour accueillir de nouveaux flux de déchets. -Amélioration de la signalétique / communication à partir de mars 2022. -Améliorer les prestations de collecte des encombrants sur rendez-vous (délai, horaires,...).
-Développer les déchèteries mobiles.	-Maintenir et optimiser le service des déchèteries mobiles.
-Communication, sensibilisation, formation et prévention sur la réduction et le tri des déchets (bio déchets, verre), auprès des commerçants, entreprises et associations à la gestion des DMA.	-Mieux faire connaître l'offre de collecte proposée aux professionnels(1 100 litres par semaine gratuit).

VOUS NOUS AVEZ DIT... CONTRIBUTIONS DES CITOYENS ET DES COMMUNES	LA RÉPONSE DE LA MEL ACTIONS DU SDDMA : « AMÉLIORER LE SERVICE AUX HABITANTS DANS UN ESPACE PUBLIC DE QUALITÉ »
<ul style="list-style-type: none"> -Harmoniser les couleurs des bennes pour une meilleure compréhension des consignes de tri. -Adapter les contrats de collecte des DMA au territoire hétérogène. 	<ul style="list-style-type: none"> -Harmoniser les consignes de tri et les codes couleurs associés sur le territoire.
<ul style="list-style-type: none"> -Communication, sensibilisation, formation et prévention sur la réduction et le tri des déchets (bio déchets, verre), auprès des habitants. -Organiser des visites des centres de tri. -Accompagner les habitants par la présence des ambassadeurs du tri afin de sensibiliser. 	<ul style="list-style-type: none"> -Accompagner les habitants et les communes par une stratégie de communication globale et innovante, par de la sensibilisation et de la formation.
<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en débat la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). 	<ul style="list-style-type: none"> -Mener une étude d'opportunité sur l'intérêt d'expérimenter une tarification incitative (expérimentations d'autres métropoles françaises et collectivités voisines), et la capacité d'adaptation du dispositif aux spécificités de notre territoire.
<ul style="list-style-type: none"> -Mutualiser les achats de matériels via la MEL : balayeuses, laveuses... 	<ul style="list-style-type: none"> -Repenser l'articulation entre les prestations de propreté et de déchets, en analysant les possibilités de mutualisation de ces prestations. -La MEL a mis en œuvre une centrale d'achats pour les communes qui permet cela.
<ul style="list-style-type: none"> -Mobiliser les assemblées de quartier. 	<ul style="list-style-type: none"> -Associer de façon permanente les usagers du service public de gestion des déchets
<ul style="list-style-type: none"> -Impliquer les habitants, les écoles pour tester les initiatives et partager les expérimentations. -Accompagner et contribuer activement aux fondements de la politique métropolitaine. -Organiser des réunions publiques, conférences. 	<ul style="list-style-type: none"> -Associer de façon permanente les usagers du service public de gestion des déchets.
<ul style="list-style-type: none"> -Créer un n° vert pour que les habitants remontent les problèmes et mener des enquêtes de satisfaction. 	<ul style="list-style-type: none"> -N°Vert existant : 0 800 711 771 (8h-12h et 13h30-17H30), mail : contact-dechets@lillemetropole.fr -Intégrer la Gestion de la Relation Usager (GRU) dans le fonctionnement du service déchets, la démarche qualité engagée et obtenir la certification ISO 9001. Automatiser le traitement des informations de la GRU.
<ul style="list-style-type: none"> -Maintenir et améliorer la gestion des bennes à déchets verts. 	<ul style="list-style-type: none"> -Rendre plus lisibles les services offerts par la MEL dans la gestion des déchets verts et mise à disposition gratuite de compost en déchèteries fixes et mobiles.

Concernant d'autres enjeux sur les déchets en métropole

VOUS NOUS AVEZ DIT AUSSI... / RÉPONSE DE LA MEL

- Lutter contre les dépôts sauvages par la vidéosurveillance / La MEL met en place la collecte des déchets autour des PAV ainsi qu'un dispositif d'accompagnement de déploiement de la vidéo protection par les communes qui le souhaitent.
- Rendre plus visible la collecte des déchets spécifiques (amiante, BTP...) / La MEL va renforcer et clarifier sa communication sur les déchets, un marché est en cours d'élaboration, en lien avec la Direction Communication de la MEL et les villes, dans cet objectif.
- Adapter la collecte aux centres urbains et au profil des habitations / L'application du SDDMA et le renouvellement des marchés vont permettre d'intensifier l'optimisation des collectes (PAV...).
- Coordination sur déchets des gens du voyage ou délaissés / Les sollicitations sur ce type de déchets sont déjà traitées par la MEL, en lien avec les communes et les services compétents.
- Consommer local / C'est une démarche de la MEL dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial.
- Stopper les publicités dans les boîtes aux lettres / L'autocollant « Stop Pub » boîtes aux lettres a été diffusé dans l'ensemble des communes (disponible gratuitement à la MEL pour tous les usagers).
- Inciter les industriels à produire moins d'emballage / Les fabricants et les distributeurs seront associés autant que possible aux travaux d'élaboration du PLPDMA.
- Accentuer la proximité agents MEL/Usagers (ex : porte à porte) / Un marché est en cours de rédaction pour l'accompagnement, la sensibilisation et la communication avec un déploiement prévu en 2022.
- Réfléchir à la gestion de l'encombrement lié aux bennes sur l'espace public / La MEL sensibilise régulièrement les usagers à l'enjeu de rentrer leurs poubelles et ne pas les laisser sur l'espace public. Le règlement de collecte prévu au SDDMA établira les modalités précises de sortie/entrée des bacs en vue de la collecte. Le déploiement des PAV est aussi une réponse à la question de l'encombrement.
- Proposer des poulaillers / C'est le PLPDMA en cours d'élaboration qui définira des objectifs de réduction des quantités de déchets et les actions à développer pour les atteindre.
- Promouvoir la lombriculture auprès des bailleurs et copropriétés / La MEL fait la promotion des composteurs partagés et sensibilise ponctuellement sur le lombricompostage dans les écoles.
- Prise en charge par la MEL du nettoyage des espaces pavés, de l'entretien des abords des déchèteries et du déneigement / C'est déjà le cas, sauf pour le déneigement. Depuis le 1^{er} janvier, la zone d'enlèvement des dépôts sauvages aux abords des déchèteries a été élargie.
- Attribution de sacs pour les séniors en zone sans containers / La R-437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie recommande d'interdire la collecte en sacs pour limiter les blessures et accidents des équipiers de collecte. Les modalités seront définies dans le futur règlement de collecte prévu dans le SDDMA. Le déploiement des PAV avec des ouvertures PMR est aussi une réponse à cette question.

Les autres chantiers du SDDMA engagés par la MEL :

- Offrir un accompagnement et une ingénierie pour une meilleure gestion des déchets, sur les compétences communales et métropolitaines telles que les gens du voyage, les parcs d'activités, la voirie, les marchés de plein air...
- Sécuriser le fonctionnement de la production de chaleur du Centre de Valorisation Énergétique (CVE)
- Moderniser les deux centres de tri dans le cadre de la sortie du verre des recyclables et de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique.
- Moderniser la plateforme de compostage du Centre de Valorisation Organique (CVO).
- Étudier l'opportunité de développer des partenariats avec des collectivités, afin d'échanger des déchets et les traiter dans une recherche d'optimisation environnementale, économique et technique des installations de traitement de la MEL.

ET APRÈS ?

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE DES ACTIONS

	2021	2022	2023	2024	2025
Nouveau programme local de prévention de déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	Élaboration du projet de PLPDMA	Consultations et approbation du PLPDMA	Mise en œuvre des actions du nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)		
Déploiement des points d'apport volontaire (PAV)	Etude de mise en place des PAV		Déploiement progressif des points d'apport volontaire dans les communes volontaires y compris pour d'autres flux que le verre + communication associée		
Travaux de modernisation des centres de tri	Arbitrage sur la modernisation des centres		Travaux des centres de tri / période transitoire		Aboutissement à terme vers un nouveau schéma opérationnel de collecte
Harmonisation et extension des consignes de tri			Actions de communication et de sensibilisation		
Harmonisation du code couleur associé aux consignes de tri			Renouvellement des bacs «au fil de l'eau»		
Création de nouvelles déchèteries		Étude d'implantation déchèterie Wattrelos	Travaux construction déchèterie Wattrelos	OUverture déchèterie Wattrelos	Déchèterie de Wattrelos en fonctionnement
		Recherche de foncier disponible pour l'implantation de nouvelles déchèteries			Démarrage successif des projets de nouvelles déchèteries
Développement du compostage	Étude globale sur la stratégie biodéchets		Déploiement de la stratégie retenue		Tri à la source des biodéchets généralisé sur le territoire de la MEL
Tri à la source des biodéchets					
Règlement de collecte	Rédaction du règlement		Application du règlement de collecte sur le territoire		
Stratégie de communication globale			Action continue		
Comité citoyens	Installation du comité citoyens		Consultation régulière des habitants regroupés en conseil citoyen		
Conseil du Déchet (CD)	Pérennisation du conseil du déchet		Consultation régulière des parties prenantes (élus, société civile, habitants, institutions,...) regroupé dans le conseil du déchet		
Éco-exemplarité de la MEL			Action continue		
Plateforme du réemploi		Étude d'opportunité	Création de la plateforme		Fonctionnement de la plateforme
Appels à projets	Rédaction des appels à projets	Lancement 1 ^{er} appel à projet		Lancement 2 nd appel à projet	
Développement solutions complémentaires déchèterie	Définition des solutions innovantes alternatives, recherche des lieux		Expérimentation et évaluation		Déploiement sur le territoire (en fonction de l'évaluation)
Étude sur la collecte et la propreté		Étude des différentes stratégies Propreté/Collecte Validation de la solution			Mise en œuvre de la solution retenue


 Phase d'étude


 Phase d'expérimentation


 Phase de travaux


 Phase de déploiement


 Action mise en place/réalisée

La concertation citoyenne s'est inscrite dans un dispositif de concertation élargi décliné sous différentes formes. Leur agrégation a permis de révéler une vision convergente du territoire et des habitants pour une **gestion des déchets de qualité** sur l'ensemble de la métropole.

De manière générale, la démarche de concertation citoyenne a **mis en avant les priorités et les difficultés de la gestion des déchets sur le territoire**. Cette approche est venue compléter le débat technique et politique engagé à la MEL sur le sujet.

La mise au débat grand public d'un projet qui a déjà une assise « technique », a donné de la lisibilité et a permis de clarifier la **vision politique** du projet présenté en avril 2021 au Conseil métropolitain.

Contact :

Service Citoyenneté et Jeunesse de la Métropole Européenne de Lille

participationcitoyenne@lillemetropole.fr